

## Attestation de l'institution du titulaire de la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC

Pour être admissible, les personnes candidates à la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC doivent :

- être des chercheurs.euses en milieu ou fin de carrière, bien que des chercheurs.euses en début de carrière puissent être pris en considération dans certains cas;
- être employés par une université ou un établissement de recherche pendant la durée de la bourse (jusqu'à 12 mois) et fournir une preuve d'emploi;
- consentir à divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du programme national Killam.

Veuillez prendre note que les employé(e)s du Bureau du programme national Killam, les membres de la Commission consultative du programme national Killam ou les membres du Comité de sélection ne peuvent pas soumettre de demande.

J'atteste que les déclarations contenues dans cette demande sont complètes et exactes, au mieux de mes connaissances.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la bourse Paul Corkum de Killam et du CNRC, notamment :

- Je consens à divulguer toute information qui pourrait constituer un écart important par rapport aux normes généralement reconnues de comportement public et qui est considérée comme portant atteinte à la réputation publique du Programme national Killam.
- J'accepte de décharger le boursier de toute responsabilité d'enseignement et/ou d'administration pendant la durée de la bourse (jusqu'à 12 mois) et de lui verser son salaire et ses avantages sociaux complets pendant toute la période.
- Je suis conscient(e) que le Bureau du programme national Killam est soumis à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Nom :

Signature :

Date :